Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260429-2026_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-41

L'an deux mil vingt six, le 29 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Delphine MASSON, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH LE GALL Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents : Nicolas TANGUY

Secrétaire de séance : Marius TILLY

Objet : Occupation Domaine Public Poul Rodou – SAS YIPIKAE

Monsieur Cyril TALLON, représentant la société sas YIPIKAE, souhaite installer, pour la saison 2026, son activité de «petite restauration « Guinguette » sur le parking de Poul Rodou, du 1er juin au 31 Août 2026, sur le parking communal sis à Poul Rodou. Les conditions tarifaires « droit de terrasse » seront appliquées, à savoir un tarif de 15,00 € par m² d'emprise au sol (150 m²), soit 2.250,00 €. Les consommations d'eau (compteur provisoire communal) et d'électricité (compteur provisoire communal) lui seront refacturées, ainsi qu'une participation de 650,00 € aux frais de toilettes mis en place sur site (vidange de la cuve).

La commission Action Economique, réunie le 17 avril, a émis un avis favorable à la demande de M.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'occupation du Parking de Poul Rodou, sur une surface de 150 m², par la Guinguette gérée par la SAS YIPIKAE aux conditions ci-dessus,

Autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Le Secrétaire

Marius TILLY

Le Maire,

Gwenolé GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC 29241